

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

LIMITED B
GATT/CP/41
12 October 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

PREMIER PROTOCOLE DE MODIFICATION

RETRAIT DE CERTAINES CONCESSIONS TARIFAIRES

DE LA LISTE XV (PAKISTAN)

Note du Secrétaire exécutif

Le Gouvernement du Pakistan a obtenu des Parties contractantes, lors de leur troisième session tenue à Annecy, qu'elles consentent au retrait de certaines concessions accordées à Genève, et notamment des cinq concessions figurant, dans la première partie de la liste XV, à la position du tarif No 73 (4). La désignation des articles visés est citée dans le Premier Protocole de Modification, actuellement ouvert à la signature des Gouvernements au siège des Nations Unies, à l'exception toutefois de la sous-position "Appareils combinés radio-phonographiques" qui, par erreur, a été omise.

Le Gouvernement néerlandais, avec lequel le Pakistan a négocié à Annecy le retrait des concessions ci-dessus, a confirmé qu'il consent également au retrait de la sous-position "Appareils combinés radio-phonographiques".

Les autres Parties contractantes n'ayant pas soulevé d'objection, cette sous-position doit être considérée comme retirée, nonobstant son omission du Premier Protocole de Modification. Les mesures nécessaires pour donner officiellement effet à cette modification de la liste XV seront prises lors de la quatrième session des Parties contractantes.
